

Nos écoles et les emplois

C'est assez laborieusement que nos écoles ont changé mais il semble bien que nos concitoyens aient pris conscience de la nécessité d'accentuer les évolutions et ceci nous paraît fondamental car aucune évolution substantielle ne peut se faire sans le soutien des citoyens. Reste que le pilotage du système éducatif demeurera difficile pour deux raisons.

Primo, la structure même du système scolaire. Le ministre n'a qu'une autorité limitée sur des recteurs qui, comme les inspecteurs, ne reçoivent guère de formation les préparant aux tâches de gestion qui seront les leurs, celles intéressant le personnel au premier chef. Les responsables d'établissements n'ont qu'une autorité très limitée sur les enseignants qui opèrent dans leurs murs. Dès lors la formation, la promotion et l'affectation des personnes sont très défailtantes. L'institution n'a pas de vraie gouvernance.

Secundo, les ministres n'ont pas de boussole. Nos grandes formations politiques n'ont, jusqu'ici, pas été capables de proposer aux électeurs des stratégies réfléchies ; des objectifs clairs. Les ministres arrivent sans programme explicite alors qu'ils changent, en moyenne, tous les deux ans.

Est-il étonnant, dans ces conditions, que notre école reste de très bon niveau pour les meilleurs mais ne parvienne pas, au risque de l'exclusion, à hisser les moins bons aux connaissances et compétences que la société de notre temps demande ? Pour les meilleurs eux-mêmes, le modèle reste celui des « prépas » qui conduira une élite vers les grandes écoles. Mais cet itinéraire favorise-t-il l'observation attentive et la prise de risque ? Les projets imaginatifs ? N'encourage-t-il pas une culture encore proche de celle des donjons de Dordogne : chacun dans sa forteresse et loin des projets collectifs ?

L'enseignant maître dans sa classe (comme le médecin qui s'enferme dans son contrat singulier avec le malade) a été lui-même formé à cette culture individualiste. Est-il étonnant, dès lors que depuis des années de multiples et sérieuses enquêtes, celles que fit la Cofremca — fondée par notre ami Alain de Vulpian entre autres — soulignent le contraste chez les Français entre un profond pessimisme dès qu'il s'agit de l'avenir collectif et un solide optimisme lorsqu'ils évoquent leur situation et leur destin personnels ?

Si nous voulons que notre système scolaire fasse des progrès trois changements devraient, à notre sens, avoir la priorité. D'abord exiger des formations politiques et des candidats au poste présidentiel qu'ils proposent aux citoyens les finalités de l'école qu'ils considèrent comme premières. Redéfinir, ensuite, l'organisation des pouvoirs au sein de l'éducation nationale ; ceux du ministère, des rectorats et des établissements sans oublier l'échelon intermédiaire, fort utile à nos yeux : le bassin d'emploi. Viser à ce que l'institution devienne plus gouvernable qu'aujourd'hui. Instaurer enfin, ce qui sera long et difficile, une bien meilleure gestion du personnel de l'éducation. Peut-on demander aux enseignants de suivre plus attentivement les élèves si eux-mêmes ne sont pas l'objet d'un tel suivi ? De promouvoir le travail collectif si une si large part de leur activité continue à s'effectuer de façon solitaire ?

Dans ces deux dernières évolutions que nous souhaitons, l'expérimentation devrait être utilisée. Ne prendre une mesure nationale qu'après l'avoir appliquée dans plusieurs établissements ou départements et, en tant que de besoin, corriger la version initiale pour tenir compte de ses défauts.

Pascal Bouchard — ancien professeur de lettres, journaliste spécialisé en éducation et écrivain — et **Pierre Cabon** — qui a dirigé des entreprises et a été l'un des fondateurs de notre groupe de réflexion —, membres de Contrat-social, viennent de publier un article sur l'éducation et l'emploi dans le numéro de la revue de *Sociétal* du troisième trimestre 2011.

nouveaux membres de notre groupe

Deux nouveaux membres, **Yves Oltramare** et **Inès de Denichin** ont rejoint Contrat-social. Leurs biographies ont été ou seront communiquées aux membres de Contrat-social et seront prochainement disponibles sur le site de Contrat-social : www.contrat-social.com.

déjeuners-débats

Jean-Marc Daniel (J.-M. D.), président de Contrat social et directeur de la revue *Sociétal*, a présenté le 22 juin son dernier livre, **Le Socialisme de l'excellence**, un titre qu'il présente comme un « oxymore gagnant ».

Il dénonce les évolutions récentes du socialisme, qui, à l'origine, ne s'identifiait pas à l'État. Pour la Gauche, l'État est devenu une fin en soi, et non plus un moyen.

Pour J.-M. D., la société est le lieu d'un affrontement entre les rentiers et les « talentueux », ceux qui sont créateurs de richesses. Il ne récuse pas toutes les rentes, certaines sont légitimes, lorsqu'elles permettent à l'État de lutter contre la pauvreté. Mais sinon, l'État doit encourager la concurrence, en particulier en supprimant toutes les fonctions à statut, notamment le statut de la fonction publique et les *numerus clausus*.

La dépense de l'État doit être organisée avec un seul projet, lutter contre la pauvreté. Parmi les outils de cette lutte, il cite un système éducatif efficace. Il cite également une fiscalité qui cesserait de pénaliser le revenu, donc les talents, et qui serait entièrement « écologique ».

Questionné sur la réception de ses thèses par le parti socialiste, J.-M. D. s'interroge : le PS veut-il vraiment le pouvoir ? Se met-il en situation de gouverner, alors qu'il continue de tenir un discours keynésien dont il sait qu'il sera inapplicable dans la conjoncture actuelle ?

Le débat porte enfin sur « la vraie pensée socialiste », qui veut libérer la société de l'angoisse, mais qui en arrive à une société où tout est assurance.

Pour J.-M. D., il faut réintroduire l'idée de risque.

documents de travail

extraits

16 nouveaux extraits de livres ou d'articles ont été diffusés à nos membres et intégrés dans la base de données de Contrat-social :

Banque des règlements internationaux, *Rapport annuel*, 2011 (chapitre 21 de notre site).

OCDE, *Études économiques : France*, 2011 (21).

Cécile Désaunay, *L'essor du livre numérique*, *Futuribles*, 2011 (21).

Médiateur de la République, *Rapport 2010* (13).

Centre d'analyse stratégique, *Centres financiers Offshore et système bancaire « fantôme »*, CAS 2011 (22).

Bernard Bigot, *L'énergie nucléaire après Fukushima*, *Futuribles*, 2011 (22).

Cédric Philibert, *Les énergies renouvelables, jusqu'où ?* *Futuribles*, 2011 (22).

François Dupuy, *Lost in management*, Seuil 2011 (23).

Institut Montaigne, *Comment développer les PME ?* Institut Montaigne, 2011 (23).

Jacques Mistrail, *Re-réglementation financière internationale*, *Revue économique et financière*, 2010, quatrième trimestre (23).

François Hauter, *Tea Party ou le malaise de l'Amérique profonde*, *Le Débat*, 2011 (24).

Divers auteurs, *Afrique aujourd'hui*, Divers, 2011 (24).

Jean de Kervasdoué, *La peur est au-dessus de nos moyens*, Plon, 2011 (35).

Institut Montaigne, *Reconstruire le dialogue social*, Institut Montaigne, 2011 (41).

Michel Rocard, *La France manque-t-elle de démocratie sociale ?* Anciens élèves de l'Éna, 2011 (41).

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Toujours moins, déclin du syndicalisme à la française*, Gallimard, 2009 (41).

■ contrat-social en bref

Qu'est-ce qui nous réunit ?

Nous avons constitué un groupe de réflexion d'une cinquantaine de personnes, issues de la « société civile » qui croient aux droits de l'homme et à la démocratie. La vocation première de notre groupe est l'enrichissement collectif et individuel de ses membres. Il ne s'interdit pas de participer au débat public s'il se sent en mesure d'apporter des contributions pertinentes et originales.

Nous avons exercé des responsabilités diverses dans la fonction publique, des entreprises ou des associations. Réunis par un constat — le contrat social qui unit les Français, dans des domaines tels que l'éducation, la santé, les retraites ou l'emploi, fonctionne mal et, à certains égards, est fragilisé et notre société divisée — nous sommes convaincus que la conception et la mise en œuvre de ce contrat peuvent être progressivement améliorées et nous cherchons à y contribuer par nos travaux. Nous sommes frappés par les comportements fort individualistes dans des professions qui sont au cœur du contrat social.

Parmi nos membres figurent des économistes et sociologues dont les compétences contribuent à nos analyses. Sans aucune attache partisane et totalement indépendants, nous cherchons, en particulier, à mettre en lumière des obstacles aux changements qui sont souvent occultés.

Que croyons-nous ?

La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale. À nos yeux la participation des citoyens qui le peuvent, comme bénévoles, à des actions collectives est très souhaitable.

En effet, nombreux sont dans notre société les individus qui connaissent des difficultés plus ou moins durables ; les prestations de l'État-providence, indispensables (mais aux effets parfois nocifs) ne suffisent pas pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés de façon attentive. S'il est réalisé uniquement par des salariés cet énorme effort a un coût qu'on ne parvient pas à assumer. Une contribution de bénévoles expérimentés, formés et encadrés pourrait, à nos yeux, être développée. La participation active des citoyens à la société s'en trouverait augmentée et les relations de confiance, élément essentiel d'une société de notre temps, se développeraient.

Bâtir une société de responsabilité implique de refonder cet État-providence qui n'est parvenu à résorber ni le chômage ni l'exclusion et peine à intégrer les immigrés. Un État très respecté est indispensable, mais une transformation progressive de son rôle et de ses méthodes est nécessaire pour qu'il le soit. Dans une organisation plus franchement européenne et décentralisée, il devrait orchestrer réflexions et débats, proposer des normes — élaborées après avoir consulté les acteurs concernés — les codifier de façon cohérente à l'opposé du désordre législatif et réglementaire actuel et s'assurer de leur respect. Chaque fois que cela paraîtra possible, des objectifs ayant été retenus, l'expérimentation devrait précéder la mise en place au plan national de nouveaux dispositifs. Quant aux institutions comme les écoles, les tribunaux ou les hôpitaux, devenues plus autonomes, elles devraient être rendues davantage capables d'initiatives et d'expérimentations, leurs prestations étant systématiquement évaluées.

Que faisons-nous ?

1. Nous avons conduit des **études** sur des éléments essentiels du contrat social : l'éducation, l'emploi et les retraites dernièrement. Nous cherchons, lorsque nous examinons de tels sujets, à nous informer sans a priori ; nous nous demandons si nous sommes capables d'apporter une valeur ajoutée, de proposer des avancées réalistes en en dessinant les grandes lignes et en précisant les ordres de grandeur en cause. La dizaine de **déjeuners-débats** que nous organisons chaque année avec les personnalités les plus diverses contribue à notre information, à nos réflexions et à nos options.

2. Nous essayons de suivre de près l'**actualité** et les réflexions qu'elle suscite. Nos membres disposent à cet effet, une fois par semaine en moyenne, d'**extraits** de livres, rapports ou articles qui nous paraissent substantiels ou originaux.

Au sein de Contrat-social s'amorce une activité de signalement de faits et d'informations révélatrices dont certains provoquent des réactions voire des débats. Ces échanges ont lieu entre les membres de Contrat-social ; ils pourraient, ultérieurement, intéresser les sympathisants de notre association.

3. Tous les deux mois une **note de conjoncture** s'efforce de synthétiser les faits économiques et politiques majeurs de la période écoulée. Par cette note et par les extraits nous voulons prendre en compte l'environnement français et international lorsque nous examinons un volet du contrat social. Nous sommes notamment attentifs aux facteurs qui commandent la compétitivité française dans un univers concurrentiel.

4. Nous publions désormais une **lettre trimestrielle** destinée à des personnes que les travaux de Contrat-social intéressent.

5. Nous avons conduit et pouvons initier des actions de **formation** en collaboration avec des établissements universitaires et des grandes écoles.

6. Nous développons des **relations** avec d'autres groupes de réflexions qui partagent notre vision. Nous désirons collaborer avec eux dans des réflexions ou la diffusion de propositions communes.

7. Pour **diffuser** les résultats de nos actions et études, nous les mettons en **ligne** sur notre site internet www.contrat-social.com. Ce site comporte une base de données (extraits et note de conjoncture) mise à jour périodiquement. Nos lettres trimestrielles y figurent. Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site et à le faire connaître à tous ceux qui partagent notre vision.

Voici les deux possibilités que nous offrons :

Devenir « **sympathisant** » : vous recevrez alors gratuitement notre lettre trimestrielle qui vous tiendra au courant de nos travaux.

Présenter votre candidature comme « **membre actif** » : vous pourrez participer à toutes nos activités, aurez priorité pour vous inscrire aux déjeuners-débats, recevrez, outre la lettre électronique trimestrielle, la note de conjoncture bimestrielle et pourrez accéder aux documents privés (extraits, etc..) accessibles via notre site.



Si vous souhaitez rejoindre Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contrat-social
8 rue La-Boétie
75008 Paris
contact@contrat-social.com
www.contrat-social.com

Cliquez ici si vous ne **visualisez pas** correctement cette lettre.

Cliquez ici si vous souhaitez ne **plus recevoir cette lettre**.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.